



HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	10% Ttc du prix de vte	VENDEUR
▶ Maison	10% Ttc du prix de Vte.	VENDEUR
▶ Local commercial (murs)	10% Ttc du prix de Vte	VENDEUR
▶ Parts sociales de SCI	10 %Ttc de la cession.	VENDEUR
▶ Bien rural	10% Ttc du prix de Vte	VENDEUR
▶ Terrain	10% Ttc du prix de Vte.	VENDEUR
▶ Fonds de commerce	10% Ttc du prix de Vte	VENDEUR
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	Entre 7% et 15%Ttc.	VENDEUR

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	6% Ttc du loyer annuel	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 8 à 12 € Ttc du m ² - 8 à 12 € Ttc du m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 € Ttc du m ² - 3 € Ttc du m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 € Ttc du m ² - 3 € Ttc du m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	10% Ttc du loyer annuel	preneur
- état des lieux	288 € Ttc forfaitaire.	preneur
- rédaction de bail	456 € Ttc forfaitaire.	preneur
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	6% Ttc du loyerTriennal	preneur
- état des lieux	288 € Ttc forfaitaire.	preneur
- rédaction de bail	456 € Ttc forfaitaire.	preneur
▶ Locaux professionnels		
- négociation	12% Ttc du loyer annuel	preneur
- état des lieux	288 € Ttc forfaitaire.	preneur
- rédaction de bail	456 € Ttc forfaitaire.	preneur
▶ Locations saisonnières		
- négociation	sans Objet	sans Objet
- état des lieux	sans Objet	sans Objet
- rédaction de bail	sans Objet	sans Objet
- taxe de séjour	sans objet	sans Objet
▶ Biens ruraux		
- négociation	12% Ttc du loyer annuel	preneur
- état des lieux	288 € Ttc forfaitaire.	preneur
- rédaction de bail	456 € Ttc forfaitaire.	preneur
▶ Terrains	10% Ttc du loyer annuel	preneur
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	6% Ttc du loyerTriennal	preneur

^{1/} TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au ____ / ____ / 10% Tt